



**CENTRE RÉPARATION CUIR-Pascal FAUVERGUE**

**144 Rue de Thieux 60130 CATILLON FUMECHON**

**Numéro Siret: 40272243300016**

**Numéro: TVA intracommunautaire: FR10402722433**

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICE**

### **ET VENTE DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LE CUIR**

#### **Article n° 1 : Objet**

Les présentes conditions générales de prestations de services et vente de produits d'entretien du cuir détaillent les droits et obligations de l'entreprise FAUVERGUE Pascal Centre de réparation du cuir et de son client dans le cadre de ces prestations suivantes : Rénovation du cuir, repigmentation, retouches, changement de teinte, nettoyage, rembourrage, pose de fermetures, etc. Toute prestation accomplie par l'entreprise FAUVERGUE Pascal Centre de réparation du cuir implique l'adhésion sans réserve du client aux conditions générales de prestations.

#### **Article n° 2 : Prix**

Le prix des meubles à rénover sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

L'entreprise FAUVERGUE Pascal Centre de réparation cuir, s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

#### **Article n° 3 : Rabais et ristournes**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'entreprise FAUVERGUE Pascal Centre réparation cuir serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

#### **Article n° 4 : Escompte**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

#### **Article n° 5 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ; soit en espèces ;
- soit par carte bancaire ;
- soit par crédit gratuit ;

Lors de l'enregistrement de la commande, le client devra verser un **acompte de 50%** du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception.

#### **Article n° 6 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des meubles livrés au jour de la réception, l'acheteur doit verser à l'entreprise FAUVERGUE Pascal Centre réparation cuir une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

*Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.*

*Le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).*

*Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.*

*En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).*

#### **Article n° 7 : Clause résolutoire**

*Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'entreprise FAUVERGUE Pascal Centre de réparation du cuir.*

#### **Article n° 8 : Clause de réserve de propriété**

*L'entreprise FAUVERGUE Pascal Centre de réparation cuir conserve la propriété des biens renouvelés jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société FAUVERGUE Pascal Centre de réparation cuir se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les travaux effectués et restés impayés.*

#### **Article n° 9 : Livraison**

*La livraison est effectuée :*

- *soit par la remise directe des meubles au client ;*
- *soit par la reprise des meubles par le client à mon atelier ;*

*Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du client à :*

- *l'allocation de dommages et intérêts ;*
- *l'annulation de la commande.*

*Le risque du transport est supporté en totalité par le client.*

#### **Article n° 10 : Force majeure**

*La responsabilité de l'entreprise FAUVERGUE Pascal Centre de réparation du cuir ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de prestations découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.*

#### **Article n° 11 : Tribunal compétent**

*Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de prestations de services est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal d'instance de BEAUVAIS.*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Nom et Signature du client